

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 3 juillet 2017, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Mario Van Doorn, maire
Roger Fortin, conseiller
Sylvain Gagnon, conseiller
Michel Lambert, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller
Nathacha Tessier, conseillère

Est absent : Stéphane Gauthier, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présents : Nathalie Lemoine, directrice générale
Karl Lasonde, directeur des services techniques

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par monsieur le maire Mario Van Doorn à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 216.07.17

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est proposé par Sylvain Gagnon, appuyé de Michel Lambert et adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 217.07.17

C- ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Roger Fortin, appuyé de Nathacha Tessier et résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 30 juin 2017 pour un montant de 291 063.39 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 218.07.17

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 19 JUIN 2017

Il est proposé par Sylvain Gagnon, appuyé de Michel Lambert et résolu d'adopter les procès-verbaux des 5 et 19 juin 2017 tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 219.07.17

CLÔTURE DES PUIITS MUNICIPAUX

Sur proposition de Roger Fortin,

AppuyéE par Sylvain Proulx,

Il est résolu de rapatrier toutes les clôtures des puits municipaux afin qu'elles soient utilisées à d'autres fins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 220.07.17

DÉCOMPTE #1 – PAVAGE PHASE 2 JEAN-DE BRÉBEUF ET 9^E RANG – ENTENTE WICKHAM

ATTENDU QUE la municipalité a convenu d'une entente intermunicipale pour effectuer les travaux de pavage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf et du 9^e rang;

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Nathacha Tessier,

Il est résolu de payer la facture no. 201747132 au montant de 210 939,00 \$ acheminée par la municipalité de Wickham en date du 27 juin 2017, représentant 50% des dépenses à ce jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 221.07.17

DOSSIER BORDURES RUE SAINT-PIERRE – FONDS GÉNÉRAL

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue Saint-Pierre, des bordures de béton sont prévues;

ATTENDU la présence de 2 écoles primaires, Roméo-Salois et Jésus-Adolescent;

ATTENDU QUE tous les terrains de sports et loisirs sont situés au 305, rue Saint-Pierre désigné comme étant le Parc Yvon Lambert;

ATTENDU QUE la rue Saint-Pierre possède un potentiel de lien cyclable et piétonnier entre les pôles institutionnels et publics;

ATTENDUE QUE la restructuration de l'emprise permet d'améliorer autant l'aspect sécuritaire que visuel ;

ATTENDU QUE les espaces publics doivent être mis en valeur;

ATTENDU QU'un passage cyclo-piétonnier avec terre-plein fait partie des plans d'ingénierie;

ATTENDU la construction prochaine d'un centre communautaire dans le Parc Yvon Lambert ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Michel Lambert,

Il est résolu ce qui suit :

QUE le règlement 560-17 soit annulé;

QUE les coûts des bordures soient payés à même le fonds général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

INFORMATIONS TECHNIQUES

Les membres du conseil ont pris connaissance des 12 points techniques déposés par le directeur des services techniques relatif aux travaux de la rue Saint-Pierre. Une question est soulevée au point 3 concernant la pose d'une bordure privée à l'immeuble sis au 267, rue Saint-Pierre.

RÉSOLUTION 222.07.17

DÉCOMPTE #1 – EXCAVATION MCBM – TRAVAUX RUE SAINT-PIERRE

Sur proposition de Michel Lambert,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°1 présenté par madame Sophie Rousseau, ingénieure, de la *Firme Comeau Experts Conseil* en date du 28 juin 2017, et ce, dans le cadre des travaux relatifs au remplacement des conduites d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Saint-Pierre, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Excavation Mc.B.M. inc. et d'autoriser le paiement de la somme de 118 483.25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 223.07.17

ADJUDICATION CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉFECTION BOULEVARD INDUSTRIEL

ATTENDU QUE des travaux de réfection du boulevard Industriel direction Ouest sont à faire sur une distance d'environ 750 mètres;

ATTENDU QUE la firme Avizo a déposé une offre de services pour effectuer les plans et devis et surveillance des travaux pour un montant de 12 350,00 \$ taxes en sus;

PAR CES MOTIFS,

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'octroyer le contrat pour les services professionnels d'ingénierie à la Firme Avizo selon les termes de l'offre de services portant le numéro INF-1250-4A17 pour effectuer les plans et devis et surveillance des travaux d'une partie du boulevard Industriel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ INCENDIE DU 17 MAI ET 26 JUIN 2017

Les procès-verbaux du comité incendie des 17 mai et 26 juin 2017 sont déposés séance tenante.

Monsieur le conseiller Sylvain Gagnon se retire pour le prochain point.

RÉSOLUTION 224.07.17

ENGAGEMENT À TITRE DE POMPIER – JÉRÉMIE TURCOTTE

ATTENDU QUE monsieur Jérémie Turcotte détient toute la formation requise pour exercer à titre de pompier;

ATTENDU QUE monsieur Turcotte souhaite intégrer la brigade des pompiers de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

PAR CES MOTIFS,

Sur proposition de Michel Lambert,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'engager monsieur Jérémie Turcotte à titre de recrue pompier afin qu'il soit évalué jusqu'à la séance du conseil du 14 août 2017.

QU'il reçoive le traitement salarial rattaché à ce titre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur le conseiller Sylvain Gagnon reprend son siège.

RÉSOLUTION 225.07.17

ADOPTION DU GUIDE DE PRÉVENTION

Sur proposition de Nathacha Tessier,

Appuyée de Michel Lambert,

Il est résolu d'adopter le Guide de secours et de prévention des incendies.

QU'après réception des exemplaires, une copie du guide soit acheminée à tous les citoyens, commerces et industries de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 226.07.17

ADOPTION DE LA MODIFICATION À L'ENTENTE – CAMION F-150 – GILLES PINARD, DIRECTEUR DES INCENDIES

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une précision aux termes de l'entente pour l'utilisation du camion personnel du directeur des incendies;

Sur proposition de Sylvain Gagnon,

Appuyée de Nathacha Tessier,

Il est résolu d'adopter la modification à l'entente notamment la présentation de factures pour l'utilisation du camion personnel du directeur des incendies.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 27 JUIN 2017

Le procès-verbal du comité consultatif des 17 mai et 26 juin 2017 sont déposés séance tenante.

AFFICHAGE DE 2 POSTES À COMBLER À TITRE DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'information est donnée que 2 postes au sein du comité consultatif d'urbanisme viennent à échéance sous peu. Un appel de candidature sera fait par le biais du journal le *Germainois* ainsi que le site internet de la municipalité.

RÉSOLUTION 227.07.17

AUTORISATION POUR DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT – 248-250, CHEMIN YAMASKA

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande impliquant l'érection d'une enseigne sur poteau ayant une dimension imposante pour une propriété située en bordure de l'autoroute Jean-Lesage (zone C15);

ATTENDU QUE le règlement en vigueur permet ce type d'enseigne spécifique en bordure de l'autoroute;

ATTENDU QU'une enseigne de cette dimension soit vingt mètres (20 m) requiert une structure offrant un support solide;

ATTENDU QUE l'épaisseur de soixante centimètres (60 cm) entre les deux (2) faces ne peut pas être respectée;

PAR CES MOTIFS,

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Michel Lambert,

Il est résolu d'autoriser une modification au règlement de zonage pour régulariser la particularité au niveau de la superficie de l'enseigne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 228.07.17

DÉROGATION MINEURE 100, RUE RACHEL

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée en mai dernier pour régulariser la marge arrière de l'agrandissement de la résidence par l'ajout d'un solarium quatre (4) saisons à même un patio existant;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reporté le dossier et demandé au CCU de procéder à une deuxième analyse ;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu de permis de construction délivré pour ledit agrandissement de cette pièce;

ATTENDU QU'une opinion a été demandée à l'officier municipal à l'égard de l'usage de la pièce en litige;

ATTENDU QU'il revient au propriétaire de démontrer par des professionnels l'usage de ladite pièce;

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Sylvain Gagnon,

Il est résolu de refuser la demande de dérogation mineure, le préambule fait partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 229.07.17

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 575-17 – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire apporter des modifications à son règlement de zonage 250-04 dans le but de corriger l'article *Calcul des superficies d'une enseigne*;

Sur proposition de Sylvain Proulx,

Appuyée de Nathacha Tessier,

Il est résolu que soit adopté le premier projet de règlement #575-17, amendant le règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 575-17
– AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 – 14 AOÛT 2017**

L'information est donnée qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 14 août 2017 à 19h30 relatif au règlement 575-17 amendant le règlement de zonage 250-04.

RÉSOLUTION 230.07.17

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 563-17 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ZONE (C17) SETLAWKE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire apporter des modifications à son règlement de zonage #250-04 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire apporter des modifications à son règlement de zonage concernant la hauteur de bâtiment commercial et l'implantation de cases de stationnement et d'abris pour la cueillette de marchandises en cours avant en zone C17;

ATTENDU QUE les procédures légales ont été suivies rigoureusement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Nathacha Tessier,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'adopter le règlement #563-17 modifiant le règlement de zonage #250-04 tel que décrit en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 231.07.17

ADOPTION DU RÈGLEMENT 565-17 SUR LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS ET DES CONSTRUCTIONS

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 5 juin 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE copie dudit règlement a été distribuée à tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de monsieur Roger Fortin,

Appuyée par monsieur Michel Lambert,

Il est résolu d'adopter le règlement 565-17 sur la salubrité des bâtiments et des constructions faisant partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 232.07.17

INFRACTIONS AU 246, RUE SAINT-ÉDOUARD

ATTENDU QUE des infractions au règlement de zonage ont été acheminées au propriétaire de l'immeuble sis au 246, rue Saint-Édouard;

ATTENDU QUE le dossier du propriétaire a été pris en charge par un conseiller juridique pour des circonstances particulières;

ATTENDU QU'il s'agit d'un secteur résidentiel;

ATTENDU QUE Me Louis Savoie demande un délai de 30 jours pour se conformer au règlement;

ATTENDU QUE des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sont présentement en cours sur la rue Saint-Pierre;

Sur proposition de Sylvain Gagnon,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'octroyer un délai de 10 jours à la réception des présentes.

QUE Me Louis Savoie entreprenne les démarches pour le retrait des véhicules et s'assure de faire tondre la pelouse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 233.07.17

OFFRE DE SERVICE – INSPECTEUR EN BÂTIMENTS – TEMPORAIRE

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement, madame Mélissa Benoit, a quitté son poste en date du 30 juin 2017;

ATTENDU le congé de maternité de madame Caroline Chagnon, inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 offres de services professionnels de firmes spécialisée dans le domaine de l'urbanisme;

PAR CES MOTIFS,

Sur proposition de Sylvain Proulx,

Appuyée de Michel Lambert,

Il est résolu d'octroyer le mandat temporairement à la Firme Gestim inc.

QUE les services de la firme soient requis à raison de 1 à 2 jours maximum par semaine;

QUE l'employé de la Firme Gestim inc., monsieur Samuel Grenier soit désigné à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

QUE la convention de services entre la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et la firme Gestim inc. fasse partie intégrante de la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 234.07.17

EMPLACEMENT D'UN MODULE DE BOÎTE POSTALE – SECTEUR DES BECS-CROISÉS

ATTENDU QU'une installation de boîte postale est déjà en place à l'entrée de la rue Becs-Croisés près du chemin Yamaska;

ATTENDU QUE Poste Canada doit ajouter un autre module;

Sur proposition de Nathacha Tessier,

Appuyée de Roger Fortin,

Il est résolu d'autoriser Poste Canada a installé un module supplémentaire à l'installation existante de la rue des Becs-Croisés.

QU'une demande soit adressée à Poste Canada pour la mise en place d'une installation avec toiture pour cet emplacement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 235.07.17

MANDAT À UN INGÉNIEUR FORESTIER POUR INSPECTION DES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT DES LOTS 5 155 465 ET 5 155 521

ATTENDU QU'un permis a été délivré au propriétaire des lots 5 155 465 et 5 155 521 pour la construction d'un chemin d'accès ;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer que le propriétaire respecte les autorisations permises;

ATTENDU QU'une offre de service a été déposée par la Société sylvicole Arthabaska-Drummond afin qu'un ingénieur forestier atteste de la conformité des travaux autorisés;

Sur proposition de Sylvain Gagnon,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu de mandater la Société sylvicole Arthabaska-Drummond d'inspecter les travaux autorisés sur les lots 5 155 465 et 5 155 521 au montant de 260,00 \$ plus les taxes, tel que proposé dans l'offre de services acheminée le 21 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 236.07.17

PARC DE MAISON MOBILE 1^E ET 2^E RUE – RECOMMANDATION

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Michel Lambert demande qu'un projet de résolution soit préparé en collaboration avec nos conseillers juridiques de Cain Lamarre pour modifier le règlement de zonage quand à la superficie des terrains situés sur la 1^e et 2^e rue;

Sur proposition de Michel Lambert,

Appuyée de Sylvain Proulx,

Il est résolu de mandater nos conseillers juridiques de Cain Lamarre pour la préparation d'un projet de résolution afin d'apporter une modification au règlement de zonage 250-04 en ce qui concerne la superficie des terrains de la 1^e et 2^e rue.

QUE monsieur le conseiller Michel Lambert retire son appui à la résolution 007.01.17 et veut participer à l'élaboration du projet de résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 568-17 CONCERNANT LE COLPORTAGE

Avis est donné par monsieur le conseiller Michel Lambert, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement 568-17 relatif au colportage, abrogeant tous règlements antérieurs.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 569-17 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

Avis est donné par monsieur le conseiller Roger Fortin, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement 569-17 relatif aux systèmes d'alarme, abrogeant tous règlements antérieurs.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 570-17 CONCERNANT LES NUISANCES

Avis est donné par monsieur le conseiller Sylvain Gagnon, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement 570-17 concernant les nuisances, abrogeant tous règlements antérieurs.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 571-17 CONCERNANT LES PARCS, SENTIERS, PISTES CYCLABLES, DE SKI DE FOND ET AUTRES LIEUX À L'USAGE PUBLIC

Avis est donné par madame la conseillère Nathacha Tessier, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement 571-17 relatif aux parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage public, abrogeant tous règlements antérieurs.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 572-17 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'IMMOBILISATION DES VÉHICULES

Avis est donné par monsieur le conseiller Sylvain Proulx, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement

572-17 relatif au stationnement et l'immobilisation des véhicules, abrogeant tous règlements antérieurs.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 573-17 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE PUBLIC

Avis est donné par monsieur le conseiller Michel Lambert, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement 573-17 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre public, abrogeant tous règlements antérieurs.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 574-17 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

Avis est donné par madame la conseillère Nathacha Tessier, qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement 574-17 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux.

RÉSOLUTION 237.07.17

INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU SÉMINAIRE DE LA COMAQ – BÉCANCOUR

Sur proposition de Michel Lambert,

Appuyée par Nathacha Tessier,

Il est résolu d'autoriser les dépenses des frais d'inscription au montant de 510 \$ plus les taxes et les frais afférents pour la participation de Madame Nathalie Lemoine au séminaire annuel de la COMAQ les 14 et 15 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 238.07.17

INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS DE LA FQM

Sur proposition de Nathacha Tessier,

Appuyée de Sylvain Gagnon,

Il est résolu d'inscrire monsieur le Maire, Mario Van Doorn, au congrès de la FQM qui aura lieu du 28 septembre au 30 septembre 2017 à Québec. Les frais d'inscription au congrès sont au montant de 760 \$ plus les taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 239.07.17

ACHAT D'UN TABLEAU D'AFFICHAGE AVEC VITRINE

ATTENDU QUE le projet de loi 122 a été sanctionné le 16 juin dernier par l'Assemblée nationale de Québec;

ATTENDU QU'une municipalité doit déterminer les modalités de publication des avis publics municipaux par le biais d'un règlement;

ATTENDU QUE l'achat d'un nouveau tableau d'affichage avec vitrine est nécessaire;

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Nathacha Tessier,

Il est résolu de faire l'acquisition d'un tableau d'affichage avec vitrine au montant de 1 197,47 \$ plus les taxes auprès de Vitrierie Baril.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 240.07.17

ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

ATTENDU la construction de l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent;

ATTENDU la nécessité de relocalisé les élèves dans un autre immeuble;

ATTENDU QUE la CSDC aménagera des locaux temporaires à l'OMH;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham facilite l'accès à la salle municipale;

Sur proposition de Nathacha Tessier,

Appuyée de Michel Lambert,

Il est résolu d'adopter le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

QUE le maire Mario Van Doorn et la directrice générale Nathalie Lemoine sont et soient autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TOURNOI DE GOLF SÛRETÉ DU QUÉBEC

Reporté. Vérifier quels organismes bénéficient de cette levée de fonds.

RÉSOLUTION 241.07.17

APPUI POUR LE PROJET DE TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE DE VIA RAIL

ATTENDU QUE Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

ATTENDU QUE ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la profitabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transport comme les trains légers et chemins de fer d'intérêt locaux;

ATTENDU QUE le projet de VIA Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif inter-urbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

ATTENDU QUE ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada mais également des investissements du secteur privé;

ATTENDU QUE le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la rive-nord du St-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant une repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la rive-sud du St-Laurent faisant de Drummondville un "hub" qui permettra de développer davantage le transport inter-urbain sur la rive-sud du St-Laurent;

ATTENDU QUE ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains ce qui entrainera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

Sur proposition de Michel Lambert,

Appuyée de Sylvain Gagnon,

Il est résolu d'appuyer le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail.

De demander au Gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;

De demander au Gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM).

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) soient arrimés de façon à permettre à l'usager d'avoir un accès direct et rapide à la Gare centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal.

De transmettre également un exemplaire de la présente résolution aux députés représentant le territoire de la MRC de Drummond ainsi qu'à toutes les municipalités du territoire de la MRC de Drummond, pour appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 242.07.17

PRÉCISION SUR LE TITRE D'ADJOINT AU DIRECTEUR DES INCENDIES

ATTENDU QUE les tâches d'un adjoint ou d'un chef aux opérations sont exactement les mêmes;

ATTENDU QUE le directeur des incendies recommande le titre de chef aux opérations;

Sur proposition de Roger Fortin,

Appuyée de Sylvain Gagnon,

Il est résolu de modifier le titre de Mario Vaillancourt et qu'il soit nommé Chef aux opérations du Service de sécurité civile et incendie de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Monsieur le maire, Mario Van Doorn, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de veto.

Mario Van Doorn, maire

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20h35 heures.

Mario Van Doorn
Maire

Nathalie Lemoine
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC **MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 10 juillet 2017, à 18:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Sylvain Proulx, pro-maire
Michel Lambert, conseiller
Nathacha Tessier, conseillère
Roger Fortin, conseiller
Stéphane Gauthier, conseiller

Sont absents : Mario Van Doorn, maire
Sylvain Gagnon, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Sont également présents : Nathalie Lemoine, directrice générale

**REFUS DE LA LEVÉE DES NON-ACCÈS BRETELLE DE L'AUTOROUTE 20,
DIRECTION EST**
Reporté.

RÉSOLUTION 243.07.17

DEMANDE DU 348, CHEMIN YAMASKA

ATTENDU QUE le propriétaire du 348, chemin Yamaska a rencontré les membres du comité de développement le 22 juin dernier;

ATTENDU QUE le projet tel que présenté entre *4379250 Canada Inc.* et *Parkland* n'est pas souhaitable au niveau de la sécurité routière et de l'aménagement de l'espace déjà très restreint;

ATTENDU QUE le comité de développement recommande de refuser le projet tel que présenté par le propriétaire du 348, chemin Yamaska;

ATTENDU QUE le comité de développement suggère au propriétaire de déposer un autre projet;

Sur proposition de Michel Lambert,

Appuyée de Roger Fortin,

Il est résolu d'aviser le propriétaire de l'immeuble sis au 348, chemin Yamaska *ce qui suit* :

QUE les membres du conseil ne sont pas en faveur du projet entre *4379250 Canada Inc.* et *Parkland* tel que proposé.

QUE les membres du conseil octroient un délai de 60 jours au propriétaire de l'immeuble sis au 348, chemin Yamaska pour la présentation d'un autre projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 244.07.17

OFFRE DE SERVICES BRIO RESSOURCES HUMAINES

Sur proposition de Stéphane Gauthier,

Appuyée de Michel Lambert,

Il est résolu de mandater la firme Brio Ressources humaines pour le support au processus de recrutement d'un candidat au service d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

RÉSOLUTION 245.07.17

DEMANDE DE PERMIS POUR LE 279, RUE NOTRE-DAME

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 279, rue Notre-Dame a déjà obtenu en 2013 un permis de rénovation pour le remplacement du revêtement extérieur;

ATTENDU l'envoi de plusieurs avis d'infraction relativement aux travaux non terminés;

ATTENDU QUE le propriétaire demande un an pour la prolongation de son permis de rénovation;

ATTENDU QUE le renouvellement d'un permis de rénovation est d'une durée maximale de 4 mois;

Sur proposition de Nathacha Tessier,

Appuyée de Roger Fortin,

Il est résolu d'octroyer un renouvellement de permis pour une période de 4 mois et au coût indiqué au règlement de zonage.

QUE le dossier soit transféré à notre conseiller juridique *Cain Lamarre* à l'échéance du permis advenant les travaux non complétés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Monsieur le pro-maire, Sylvain Proulx, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Sylvain Proulx, maire

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 18h55 heures.

Sylvain Proulx
Pro-maire

Nathalie Lemoine
Directrice générale